

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 446 modifiant le plan d'urbanisme 326 concernant la concordance au règlement 421 de la MRC d'Arthabaska et au projet de loi 67

Lors d'une séance publique tenue le 3 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 446 modifiant le plan d'urbanisme numéro 326.

Ce projet de règlement vise à assurer la concordance au règlement 421 de la MRC d'Arthabaska et au projet de loi 67. Des orientations sur les groupes vulnérables et les îlots de chaleur sont ajoutés au plan d'urbanisme.

Ce projet ne comprend pas des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Cette consultation publique aura lieu le 8 juillet 2024 à 19 h.

Cette consultation écrite permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 4 JUIN 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9 h et 17 h le 4 juin 2024.



Geneviève Boutin

Directrice générale et secrétaire-trésorière